



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAU

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 6 mai 2024

Présidence: Mme Daniela Nagy

Objet : RAPPORT-PRÉAVIS 05/2024 - RÉPONSE À LA MOTION DE LA COGEST ET DE LA COFIN «BILAN ORGANISATIONNEL ET FONCTIONNEL TIRÉ PAR LA MUNICIPALITÉ 12 ANS APRÈS LA FUSION – QUEL ENSEIGNEMENT POUR LA LÉGISLATURE À VENIR ? 5 OU 7 MUNICIPALUX?»

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

Vu le rapport-préavis N° 05/2024 de la Municipalité du 11 mars 2024 ;
Où le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 50 voix pour et 3 abstentions



1. **de prendre acte** de la réponse de la Municipalité à la motion de la Cogest et de la Cofin : « Bilan organisationnel et fonctionnel tiré par la Municipalité 12 ans après la fusion - quel enseignement pour la législature à venir ? 5 ou 7 Municipaux ? » et de classer cette dernière ;
2. **de fixer** le nombre de membres de la Municipalité à 5 pour la législature 2026-2031 selon l'art. 47 de la Loi sur les Communes.

Ainsi délibéré en séance du 6 mai 2024.

La Présidente

La Secrétaire

Daniela Nagy

Catherine Fonjallaz